



DECLARATION PREALABLE CHSCT DU 6 DECEMBRE 2016.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration,
Chers collègues,**

Une nouvelle année s'achève, année riche en événements, année où nos collègues ont été de nouveau très employés, année où leur disponibilité a été mise à rude épreuve, disponibilité qui n'est toujours pas reconnue par l'administration.

Jusqu'à quand nos collègues vont-ils subir toujours plus de contraintes sans aucune contrepartie ?

Il n'y a plus de limite à l'emploi opérationnel et l'administration pour se donner bonne conscience a mis en place des groupes de veille des risques psychosociaux. Nous avons donc de beaux tableaux, de belles couleurs et nous constatons que pratiquement tous les indicateurs sont en hausse.

Quelles solutions peut apporter l'administration afin de jouer sur ces indicateurs ?

Pourquoi l'administration n'écoute-t-elle pas nos propositions telles que créer un groupe de travail au sujet de l'amiante ou encore de procéder à une enquête après un accident grave comme le prévoit la législation ?

Ces questions restent posées.

Il faut faire un constat : la direction centrale ne donne pas au CHSCT CRS tous les moyens de pallier aux anomalies que nous remarquons tous.

J'aimerais également attirer l'attention des membres du CHSCT sur certains faits récurrents de fonctionnement de cette instance qui perdurent.

Pourquoi procéder aux votes des documents uniques avec une année de décalage ? On nous demande de tenir compte des avancées effectuées dans l'année en cours alors même que les recommandations évoquées lors des précédentes séances sont rarement suivies d'effets.

Les exemples sont légions....

Un commandant de la zone Sud –Est qui présente un copié- collé de son document unique d'une année à l'autre.

Un constat lié au risque électrique relevé sur une compagnie de la zone Ouest, confirmé par un Inspecteur santé sécurité au travail lors de sa visite sur site mais malgré tout minimiser par la Direction Zonale concernée.

Des directions zonales qui se retranchent derrière le syndic de leur immeuble pour présenter des documents uniques quasiment vides

Pour notre part, nous ne participerons plus à ces votes qui n'apportent rien à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et les conditions de travail de nos collègues. Nous tenons à mettre en garde certains chefs de service qui n'ont pas encore assimilés leurs responsabilités en la matière. Nous avons maintes fois tirés la sonnette d'alarme et nous tenons à rappeler, encore une fois, que ce sont les chefs de service qui engagent leur responsabilité pénale pleine et entière en restant sourds aux préconisations et évaluations des documents uniques.

Nous rappelons que parfois, il y a eu une mise en danger de nos collègues. Les lois, décrets et autres textes qu'ALLIANCE POLICE NATIONALE évoque dans cette instance ne sont pas l'œuvre d'un syndicat, mais bien celle de l'administration. Administration très rapide à rappeler les textes à nos collègues lorsqu'il s'agit de les sanctionner. Il est donc grand temps que les textes, lois et décrets en matière d'hygiène, de sécurité et de condition de travail évoqués dans cette instance s'appliquent enfin à tous au sein de la DC CRS.

Pour conclure, Monsieur le président, nous attendons toujours une réponse à notre courrier qui dénonce les incohérences de fonctionnement du CHSCT CRS.

Nous vous remercions de votre attention et demandons que cette déclaration préalable soit annexée au procès-verbal.

Les représentants du personnel.